

PROGRAMME DE FORMATION

Assurance-vie vs contrat de capitalisation, que faut-il faire et ne plus faire...

Depuis le 1er janvier 2018, la fiscalité applicable aux contrats de capitalisation a été fondamentalement modifiée. En conséquence, il faut changer de « logiciel conseil » pour vos clients et intégrer ces nouveautés... Après avoir analysé ces nouvelles règles et leurs subtilités, nous nous attacherons à comparer les solutions qui s'offrent à vos clients pour répondre aux questions suivantes : Quelle stratégie privilégier après 70 ans (contrat de capitalisation ou assurance-vie) compte tenu des nouvelles règles fiscales applicables ? Quel sort fiscal du contrat de capitalisation en cas de cession, donation ou succession ? Comment organiser la transmission : assurance-vie ou « Capi » ? Selon le souhait de revenus complémentaires ou non ?

| | |
|--------------|---|
| Date: | PAS DATE |
| Durée: | 2 heures |
| Type / Prix: | 240 € |
| Prérequis: | <ul style="list-style-type: none">• Connaissances de base de la fiscalité de l'assurance vie, des règles civiles et fiscales successorales• Connaissances de base des supports d'investissements financiers/immobilier |
| Objectifs: | <ul style="list-style-type: none">• Maitriser les conséquences de la modification de la fiscalité du contrat de capitalisation• Savoir quelle stratégie privilégier après 70 ans (contrat de capitalisation ou assurance-vie) compte tenu des nouvelles règles fiscales applicables• Maitriser le sort fiscal du contrat de capitalisation en cas de cession, donation ou succession• Savoir Comment organiser la transmission : assurance-vie ou « Capi » |

Depuis le 1er janvier 2018, la fiscalité applicable aux contrats decapitalisation a été fondamentalement modifiée :

- La fiscalité de l'anonymat a définitivement disparu ;
- Le calcul des gains au sein acquis au sein des contrats decapitalisation (et d'assurance-vie aussi !) a été redéfini ;
- Une fiscalité spécifique de cession des contrats a été créée...

Le BOFiP a prévu une évolution majeure en cas de donation ou desuccession pour ces mêmes contrats de capitalisation : les gains latents sont (plus ou moins) purgés...

En conséquence, il faut changer de « logiciel conseil » pour vos clients et intégrer ces nouveautés...

Conséquence déterminante de cette nouvelle donne : après 70 ans, dans de nombreuses situations, le contrat de capitalisation devient plus performant que l'assurance-vie pour le service de revenus réguliers et pour même la transmission... Etonnant ?

Contenu
pédagogique:

Après avoir analysé ces nouvelles règles et leurs subtilités, nous nous attacherons à comparer les solutions qui s'offrent à vos clients pour répondre aux questions suivantes :

Quelle stratégie privilégier après 70 ans (contrat de capitalisation ou assurance-vie) compte tenu des nouvelles règles fiscales applicables ?

Quel sort fiscal du contrat de capitalisation en cas de cession, donation ou succession ?

Comment organiser la transmission : assurance-vie ou « Capi » ? Selon le souhait de revenus complémentaires ou non ?

Nous illustrerons la solution à retenir avec des exemples, pour que vous reteniez les principes à appliquer pour conseiller au mieux vos clients...

Ce webinaire est indispensable pour tout conseiller qui propose de l'assurance-vie à ses clients... et bientôt des contrats de capitalisation ?

CGPI / Courtiers

- IAS/DDA : 2 heures

Notaires

Heures réglementaires:

- 2 heures | N° homologation CSN 202100758

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Classe virtuelle

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

